

**DEUXIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
(Cotonou, le 17 avril 1997)**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

La deuxième réunion du Conseil des Ministres d'AFRISTAT s'est tenue le 17 avril 1997 à Cotonou (République du Bénin) sous la présidence de Monsieur Moïse MENSAH, Ministre des Finances de la République du Bénin en l'absence de Monsieur Soumaïla CISSE, Président du Conseil, empêché.

Les Etats membres suivants y ont participé : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Ont également participé à la réunion les Gouverneurs des trois Banques centrales des Etats membres d'AFRISTAT, un représentant de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le Secrétaire Général de l'Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale.

Le Conseil a entendu le rapport d'activités de Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT. Il a examiné les recommandations de la deuxième réunion du Comité de direction qui lui ont été présentées par Monsieur Joseph TEDOU, Président du Comité.

A l'issue de ses délibérations, le Conseil des Ministres a adopté le présent relevé de décisions :

1. Concernant le rapport d'activités présenté par le Directeur Général

Le Conseil approuve le rapport d'activités et félicite la Direction Générale pour le travail accompli depuis sa première réunion.

2. Concernant l'état d'avancement des procédures de ratification du Traité portant création d'AFRISTAT.

Le Conseil, ayant constaté que les procédures internes de ratification du Traité n'étaient pas encore achevées dans quatre Etats signataires, a lancé un appel pressant aux Etats concernés pour que le nécessaire soit fait dans les meilleurs délais possibles.

3. Concernant l'état d'avancement de la mise en place du Fonds AFRISTAT

Le Conseil a noté que la plupart des Etats signataires avaient pris les dispositions budgétaires appropriées pour le versement de leur quote part au capital du Fonds AFRISTAT. Toutefois, le rythme des versements est encore très insuffisant. Le Conseil rappelle que le fonctionnement de

l'Observatoire à partir du 1^{er} janvier 1998 est conditionné par la mise en place rapide du Fonds. Il invite les Etats concernés à faire preuve de diligence dans le versement effectif de leur quote part.

Enfin le Conseil a décidé de faire le point sur ce dossier lors de sa prochaine réunion en septembre 1997.

4. Concernant l'adoption de son règlement intérieur

Le Conseil a adopté son règlement intérieur.

5. Concernant la nomination du Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil a nommé Monsieur Martin BALEPA du Cameroun au poste de Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT.

Enfin le Conseil des Ministres adresse ses sincères remerciements au gouvernement et au peuple béninois pour leur accueil et les facilités mises à sa disposition.

Fait à Cotonou, le 17 avril 1997

Pour le Conseil des Ministres

Le Ministre des Finances du Bénin

Moïse MENSAH